



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : **1068-17** - CAMAC : **171143** - Compétence : **ME** - Propriétaire : **ENI SUISSE SA, Avenue de Gratta-Paille 1, 1017 LAUSANNE** - Coordonnées géographiques : **560135 / 137490** - Lieu-dit : **route du Simplon 20 – Les Fourches** - Parcelle N° **1126** - ECA : **693** - Degré de sensibilité au bruit : **III** - Auteur des plans : **TOKHEIM SWITZERLAND SA, Route du Crochet 7, 1762 GIVISIEZ** - Projet :

**Pose d'une cloison de séparation entre l'espace Shop et le coin café-bar.
Notification d'une pergola.**

○○○○○

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

du 11 octobre au 09 novembre 2017

○○○○○

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° **1070-17** – Propriétaire : **M. André GALLIKER, rue du Levant 25, 1845 NOVILLE** - Lieu-dit : **« Village B »** - Parcelle N° **949** - ECA N° **497** - Projet : **pose d'un chauffage à pellet avec pose d'un canal de cheminée et d'un canal d'amenée d'air frais**

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 11 octobre au 29 octobre exceptionnellement

en raison de la fermeture du greffe.

**CONSULTATION DES DOSSIERS (au Greffe municipal) :
DU LUNDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
LE MARDI, DE 17H00 A 19H00**

L'administration communale sera fermée du 16 au 20 octobre 2017



Promenade à Noville



En raison des conditions atmosphériques de fin août, début septembre, la population – et quel que soit son moyen de promenade – à pied, à vélo, à cheval – **doit faire preuve de prudence.**

Des arbres ont été déracinés, d'autres fragilisés et le danger de chutes de branches ou d'arbres en forêt ou en lisière a considérablement augmenté.

En outre, la période de la chasse a débuté le 1^{er} octobre et se poursuit jusqu'à fin novembre.



Déchèterie

Suite à la mise à l'enquête à la fin de l'année passée, les travaux de l'agrandissement de la place goudronnée de la déchèterie seront réalisés dans le courant du mois d'octobre.

Il y aura notamment la création d'un endroit appelé « **ressourcerie** » où la population pourra déposer des objets utilisables mais dont elle souhaite se débarrasser ; quelqu'un pourrait en avoir l'usage. De plus amples informations seront données en temps voulu.

